

<http://lipietz.net/Rendre-la-CSG-progressive>

Liaisons sociales Magazine

Rendre la CSG progressive

- Vie publique - Articles et débats -



Date de mise en ligne : lundi 1er novembre 1999

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Les cotisations sociales avaient deux défauts. D'abord, elles ne reposaient que sur le facteur travail, laissant de côté les revenus de la propriété. Ensuite, elles n'étaient que proportionnelles (et encore, plafonnées), contrairement à l'impôt sur le revenu, progressif, ce qui reflète mieux la capacité contributive.

Dans les années 80-90, les Verts proposaient de les fusionner avec l'impôt sur le revenu (au moins pour les branches famille et maladie). Le compromis Verts-PS de 1997 s'engageait à basculer toutes les cotisations-maladie vers " une CSG rendue progressive par un abattement à la base ".

Dès 1998, le basculement eut lieu, mais sans l'abattement. Le premier défaut des cotisations disparaissait : les rentiers payaient leur Sécu. Mais il y a de tout petits rentiers comme il y a de tout petits salaires. L'abattement (de l'ordre d'un RMI de revenu non-cotisant par mois) permettrait d'abaisser encore le coût du travail peu qualifié, tout en augmentant le revenu disponible. Avec des effets à la fois classiques et keynésiens sur l'activité de l'emploi ; ce qui contribuerait largement à l'autofinancement de cette mesure.